

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 43

Artikel: Pierre Viret : (suite et fin)
Autor: Viret, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Fr. 1 50
- Favey, Grognoz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen » 2 50
- La ville melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

PIERRE VIRET¹

(Suite et fin.)

VIRET, par son intrépidité, par ses prédications et fort de l'autorité que donne le martyre, seconda vigoureusement les efforts de Farel pour la réformation de Genève. L'œuvre accomplie, il se rendit à Neuchâtel; mais l'année suivante, rappelé par Farel, il s'était mis en route pour le rejoindre lorsque des arquebusiers lausannois accompagnant les Bernois qui assiégeaient Yverdon l'entraînèrent avec eux pour prêcher dans la ville de Lausanne, que Berne n'avait pas encore conquise. Peu de temps après, eut lieu à la cathédrale la fameuse dispute de religion ordonnée par les nouveaux maîtres du Pays de Vaud.

A la Cathédrale.

Bocion a fixé sur une toile, bien connue des visiteurs du Musée cantonal des beaux-arts, le souvenir des Assises religieuses d'octobre 1536, qui marquèrent le triomphe de la Réforme dans notre pays. La dispute dura huit jours. Viret, ayant à ses côtés Farel et Calvin, y prit une part considérable. La victoire lui fut aisée, au reste, car ses adversaires n'étaient ni des foudres d'éloquence, ni des puits de science. Entre les opposants qui se présentèrent, se trouvait un médecin lausannois nommé Blancherose, « homme tenant de la lune, et fort fantastique, lequel en ses disputes mêlait la médecine avec la théologie et faisait incontinent à rire, » dit Pierrefeur.

De fait, il dut y avoir plus d'un rire sourd dans l'assemblée, quand le bon docteur voulut prouver la transsubstantiation par l'exemple d'un œuf :

— L'œuf, dit-il, n'est-il pas converti en poussin, et le poussin, mangé par un homme, n'est-il pas converti en la substance de cet homme ? Eh bien ! tout de même Dieu peut convertir le pain et le transsubstantier au corps du Sauveur

— De ce qu'une chose peut être, il ne s'ensuit pas qu'elle soit, répliqua Viret, ajoutant en riant que dans ce cas il faudrait au moins une similitude parfaite, par exemple « que les prêtres couvassent, comme les poules font de leurs œufs, pour les convertir en poussins. » Quelques instants plus tard, ce fut Farel qui égaya l'assem-

¹ Voir le Conteur vaudois des 14 et 21 octobre 1911.

blée aux dépens du pauvre Blancherose. Ce dernier exposait ses idées sur ce qu'il appelait les « trois monarchies » : celle du Père, déjà remplacée par celle du Fils, puis celle du Saint-Esprit, enfin une monarchie qui pourrait bien être celle du règne des médecins, entendant par là probablement le règne de la science, succédant à celui de la théologie et du clergé.

— La monarchie des médecins ! lui répondit malicieusement Farel, mais il y a beau temps qu'elle existe. Pline déjà ne disait-il pas : « Il est des médecins qui ont le droit de tuer impunément ? » On ne peut donc rien qu'en cela ils ne ressemblent aux rois et aux monarques.

La discussion se termina par une petite scène assez dramatique : Un des défenseurs de l'ancienne foi, Jacques Drogy, vicaire de Morges, sentait le rouge de la honte monter à son visage à chacun de ses traits décochés à ceux de son état. A la fin, emporté par la colère :

— Eh bien ! oui, s'écria-t-il, les prêtres sont ignorants, mais c'est une raison d'en avoir compassion, au lieu de les dauber impitoyablement comme vous l'avez fait... Que ne leur donnez-vous du temps pour étudier !... On m'a dit que je serais excommunié si je parlais et disputais avec vous ; cela ne m'en a pas empêché. Vous me recevez amèrement ; je reviens gracieusement à vous. De quel côté est la charité ?

La ferme douceur de Viret mit un peu de baume sur ce cœur blessé, si bien que le vicaire de Morges s'apaisa peu à peu et devint finalement l'un des confrères de ceux qu'il avait combattus avec plus de violence que de savoir.

Proscrit du Pays de Vaud.

Viret fut appelé en 1537 au poste de premier pasteur de Lausanne. Il logeait dans cette cure de la Madelaine où une exposition rappelant sa mémoire a eu lieu le printemps dernier. Bien qu'il fût en même temps à la tête du Collège, de l'Académie, ainsi que des affaires ecclésiastiques dans le Pays de Vaud, il recevait à peine de quoi vivre. Quelques-uns de ses paroissiens lui prêtèrent des meubles qu'à son départ il voulut leur rendre, mais qu'ils le prièrent de garder. Ni sa pauvreté, ni sa frêle constitution ne le retinrent de se dépenser corps et âme pour la cause de la Réforme. Sauf quelque temps passé à Genève, en 1541, durant une absence de Calvin, il demeura vingt-trois ans à son poste de Lausanne. Il y eût peut-être terminé ses jours s'il n'était entré en conflit avec le gouvernement bernois à propos d'un point de discipline ecclésiastique.

De même que Calvin et que Farel, Viret s'obstinait à regarder l'excommunication comme un droit d'institution divine. Selon eux, l'Eglise devait en frapper tous ceux qu'elle jugeait indignes de recevoir la cène. Ce principe n'avait pu prévaloir dans la Suisse allemande ; il blessait d'autant plus les Bernois qu'en pratique il donnait à l'Eglise un pouvoir excessif, véritable usurpation, à leurs yeux, sur l'autorité maîtresse. Leurs Excellences ne montrèrent pas moins de résistance que Viret d'opiniâtreté, et

l'irritation croissant, elles finirent par agir d'autorité et destituèrent en 1559 celui qu'elles se plaisaient à appeler « notre ministre. » Plusieurs autres pasteurs et professeurs furent les uns chassés, les autres congédiés amiablement. L'Académie de Lausanne perdit ainsi non seulement Viret, mais encore d'illustres maîtres venus de France, et la plupart des 700 « escholiers » qu'elle comptait alors. Ce fut Genève qui les recueillit et en forma le noyau de son académie.

Viret se retira aussi dans cette ville. Elle lui témoigna sa grande considération et le remercia de ses anciens services par le don de la bourgeoisie, honneur qu'il reçut en 1559, la même année que Calvin. Après deux ans de ministère à Genève, le réformateur vaudois fut atteint d'une grave maladie. Son corps n'était plus, ainsi qu'il le dit, « que comme une anatomie sèche couverte de peau. » Il essaya du climat du Midi de la France, et sans se ménager plus que par le passé, alla à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, où il resta assez longtemps, enfin à Orange, à Pau, à Orthez. Il mourut en ce dernier endroit, en mars 1571, à l'âge de 60 ans.

Avec Pierre Viret disparaissait une des figures les plus intéressantes de la Réformation et le premier des écrivains vaudois qui eussent marqué dans les lettres françaises. « En faisant la part des rudesses de son parti et de son temps, dit Juste Olivier, on trouve dans Viret un esprit délicat, un noble caractère, une humeur aimable et enjouée, que la souffrance put ternir mais qui ne s'en aigrit pas et dont le sourire, au milieu de beaucoup d'amertumes, égaie encore ses derniers écrits. » Sans doute, il n'occupe pas la première place parmi les auteurs du 16^e siècle ; « mais, ainsi que l'écrit très justement M. Philippe Godet, ce modeste professeur du « pauvre peuple » nous est cher parce qu'il est un des premiers prosateurs indigènes, qu'il est proprement *notre*, qu'il représente, par ses défauts mêmes, le pays vandois et romand, dans un siècle où la plupart de nos écrivains ne nous appartenaient que par adoption. »

Où il est démontré pertinemment qu'on peut épouser la sœur de sa veuve.

On nous écrit du Petit-Lancy (Genève) :

« Je suis absolument certain que Emile Cambessedès, de regrettable mémoire, ne s'est pas trompé en disant qu'un homme peut, en secondes noces, épouser la sœur de sa veuve.

» J'ai eu un ami qui avait épousé en premières noces une charmante veuve. Quand nous nous attardions à la pinte, il nous disait souvent : Il faut pourtant que j'aie rejoint ma veuve. Il la perdit, et se maria avec la sœur de sa veuve. »
C. T.

Au restaurant. — Garçon, ce lapin est d'un dur !

— Pas étonnant, monsieur, la patronne ne lui donnait pas à manger ; alors le gredin courrait toujours les gouttières !